

## **Compte-rendu Conseil Municipal** ***Séance du 10 novembre 2021***

- **Demande achat terrain GRAS Jérôme et GRAS David**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat de 2 parcelles de terrain formulée par Messieurs David GRAS et Jérôme GRAS dans le cadre d'un projet de construction de 2 maisons d'habitation. Elle porte sur une surface cumulée d'environ 1300 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle communale cadastrée n°D 599.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une surface d'environ 1300 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section D n°599 au prix de 12,00 € HT le m<sup>2</sup>. Une partie des terrains seront grevés d'une servitude due aux réseaux d'eaux pluviales et usées. Par conséquent ces surfaces seront vendus au prix de 4,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Les frais de documents d'arpentage ainsi que les frais de conduite d'eau, d'électricité, d'égouts seront à la charge de l'acquéreur.

*Fabien ROCHEDY, Conseiller Municipal, était absent et n'a pas participé à la délibération*

- **Recrutement**

Recrutement 3 agents contractuels :

- 1 agent à temps non complet de 30/35<sup>ème</sup> au SMIG à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022 en contrat PEC en qualité d'employé communal polyvalent,
- 1 agent à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2022 en qualité d'agent des écoles maternelles,
- 1 agent à temps non complet de 13/35<sup>ème</sup> à partir du 4 novembre 2021 jusqu'au 18 novembre 2022 en qualité d'agent des écoles maternelles

- **Achat de rosalias électriques**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de développement de l'activité écotouristique développé par la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas, il convient de renouveler une partie du parc de matériel. Une subvention LEADER a d'ailleurs été attribuée pour ce projet.

Le Conseil Municipal souhaite continuer à développer son activité en mettant à disposition de nouveaux modèles de rosalias. Madame Le Maire présente le devis établi par LOCVEL LOISIRS pour trois rosalias au prix de 23 536,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis établi et effectuer l'acquisition du matériel.

- **Tarifs location salle polyvalente 2022**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location pratiqués à la salle polyvalente en 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2022 à savoir pour rappel :

- Associations de la commune : 20 euros (pour le passage de la laveuse)
- Personnes payant une taxe d'habitation sur la commune :
  - o Repas ou soirées : 90 euros
  - o Apéritifs et vins d'honneurs : 50 euros
- Personnes hors commune :
  - o Repas ou soirées : 200 euros
  - o Apéritifs et vins d'honneurs : 90 euros

Le montant de la caution est fixé à 1 500 euros. Une caution de 200 euros sera exigée pour le ménage.

- **Tarifs location activité Eco-touristique 2022**

Madame Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de l'activité éco-tourisme de la Commune pour l'année 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

**Vélo adulte à assistance électrique:**

1H00 : 7€, 2H00 : 10€, demi-journée : 15€ et journée : 26€

**Vélo enfant à assistance électrique:**

1H00 : 6€, 2H00 : 9€, demi-journée : 14€ et journée : 25€

**Rosalie 4 places (2 adultes-2enfants) à assistance électrique :**

1H00 : 15€, 2H00 : 20€ et demi-journée : 25€

**Rosalie 5 places (3 adultes+ 2 enfants) à assistance électrique :**

1H00 : 22 €, 2H00 : 35 €, demi-journée : 50€ et journée : 80€

**Trottinette 1 place électrique :**

1/2H00 : 10€, 1H00 : 12€ et 2H00 : 17€

**Trottinette 2 places électrique :**

1/2H00 : 12€, 1H00 : 15€ et 2H00 : 20€

**Mini trottinette électrique :**

1H00 : 6€, 2H00 : 9€ et demi-journée : 13€

Pour toute location les éléments suivants seront exigés : pièce d'identité et caution de 100 € à 1000 €

**Espace Jeux :**

2 € par personne

- **Tarifs Eau Assainissement 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la facturation 2022 :

- Abonnement compteur (part fixe) : 30 euros
- Abonnement assainissement (part fixe) : 20 euros
- Prix du m3 Eau : 0.44 euros/m3
- Prix du m3 Assainissement : 0.20 euros/m3

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

- **Tarifs Camping 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs suivants pour l'année 2022 à savoir pour rappel

- Emplacement tente : **4,00€** par jour
- Prix par personne : **3,00€** par jour
- Branchement électrique (caravanes et camping-car de taille importante) : **3,00€** par jour
- Forfait camping-car (pour deux personnes, électricité comprise) : **11,00€** par jour
- Personne supplémentaire : **2,00 €** par jour
- Vidange et recharge – camping-car : **2,00€**
- Emplacement mort : **3,00 €** par jour

- **Terrasse estivale Auberge « Le Couvige »**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Jérôme GRAS, propriétaire de l'Auberge du Couvige, concernant l'installation d'une terrasse bois d'environ 55m<sup>2</sup> sur le domaine communal en bordure de la départementale RD31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, autorise Monsieur Jérôme GRAS à installer une terrasse bois d'environ 55m<sup>2</sup> sur le domaine communal. Le prix de la location sera fixé ultérieurement par délibération du conseil municipal.

- **Remboursement anticipé partiel de l'emprunt « Rénovation de l'Ecole »**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la souscription d'un prêt court terme ce début d'année pour le financement des travaux de l'école qui s'échelonnent sur 2 ans. Dans le cadre de ce prêt, le remboursement du capital est prévu à la dernière échéance à savoir en avril 2024.

Après avoir contacté l'établissement bancaire, un remboursement partiel anticipé d'une partie du capital est envisageable cette fin d'année de manière à lisser les dépenses (le budget voté le permettant et des acomptes de subventions devant arriver très prochainement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement partiel anticipé à hauteur de 15 000 €.

- **Demande fonds de concours**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles et notamment les dispositions incluant la commune du Bouchet St Nicolas comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté compétente en matière de Tourisme,

Considérant que la commune du Bouchet-Saint-Nicolas souhaite aménager l'aire naturelle de camping, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de communes du pays de Cayres Pradelles,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles en vue de participer au financement l'aire naturelle de camping à hauteur de 2040,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.